
PLAINTÉ DE LA MINISTRE GLATIGNY CONTRE TROIS JEUNES : DAVID CONTRE GOLIATH ? – CARTE BLANCHE

La récente vidéo de trois jeunes relatant les conséquences de la plainte nominative initialement déposée par la Ministre de la Jeunesse, Valérie Glatigny, à leur rencontre fait réagir le secteur de la Jeunesse.

Les Organisations de Jeunesse que nous représentons ne peuvent **que se montrer solidaires envers ces trois jeunes** qui risquent, malgré le retrait de sa plainte par la Ministre, d'être **condamnés au pénal** en plus d'avoir à assumer un sentiment d'abandon profond de la part des pouvoirs publics durant la pandémie. En effet, dans l'appareil judiciaire belge, le retrait d'une plainte n'entraîne pas l'arrêt automatique des poursuites. Le parquet saisi peut décider, comme ici, de poursuivre l'instruction pénale et donc de convoquer les jeunes plusieurs fois au commissariat sur cette affaire.

Lorsqu'on évoque constamment une volonté de dialogue avec les jeunes, le choix d'aller vers un dépôt de plainte en connaissance des impacts d'une telle action contre celles et ceux qui cherchent à interpeler leur Ministre comme un dernier appel au secours est questionnant. Nous défendons l'expression libre et démocratique des jeunes !

Lorsqu'on a la **responsabilité des politiques de Jeunesse** en Fédération Wallonie-Bruxelles, il est essentiel de prendre en compte la détresse de ce public et le message de fond qu'il porte et de relativiser l'importance des excès de certains d'entre eux sur la forme. **Nous déplorons** ce mauvais signal envoyé aux jeunes de la part de leur Ministre.

Qu'en est-il du **droit à l'erreur des jeunes** qui ne cesse d'être remis en question depuis le début de cette législature ? Nous dénonçons cette pratique **de menace judiciaire** envers les jeunes, de surcroît poursuivis à titre personnel, l'enquête ne visant pas une personne morale.

Chaque citoyen et citoyenne de ce pays a droit à l'intimité et au repos en dehors de sa vie professionnelle. Cela vaut bien sûr également pour notre Ministre qui semble avoir été molestée par quelques étudiants lors de cette éprouvante année 2020.

Toutefois, il ne faudrait pas que cela occulte **la souffrance collective à laquelle a été confrontée la Jeunesse** durant cette pandémie.

La Jeunesse constitue la composante de la société la plus prompte à s'indigner mais aussi la plus exposée dans la durée aux conséquences des restrictions sanitaires.

Les études – que la Ministre a elle-même financées – le démontrent : les jeunes, et particulièrement les étudiants, encaissent plus difficilement la rupture du lien social, ce qui peut susciter des réactions extrêmement vives dans leur chef.

En tant qu'Organisation de Jeunesse, et conformément à nos missions, **nous sommes attachés à un dialogue constructif entre la Ministre de tutelle et les jeunes**, surtout dans une période où une certaine incompréhension peut exister par rapport aux choix des décideurs politiques.



**Conseil de la Jeunesse
Catholique asbl**



Relie-F asbl



ProJeuneS asbl